

Extrait du El Watan

<http://www.elwatan.com>

Soutien financier de l'État : Un nouveau crédit pour les agriculteurs

-- Archives - 2008 - 2008-08 - 2008-08-06 --

Bouffée d'oxygène pour les agriculteurs et les éleveurs demandeurs de crédits : le gouvernement s'apprête à mettre en marche, à compter du 10 août prochain, un nouveau produit bancaire dit « crédit RFIG », destiné exclusivement à soutenir financièrement les éleveurs et les agriculteurs, selon une source du ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

Cette mesure, dite d'accompagnement financier, s'inscrit dans le cadre de la stratégie du renouveau de l'économie agricole et rurale. La mesure est liée plus précisément à la prise en charge totale des intérêts des crédits de campagne accordés aux éleveurs et aux agriculteurs par les banques et établissements financiers. L'instrument de prise en charge de cette mesure n'est autre que le Fonds national de régulation de la production agricole, qui vient d'être adopté à cet effet. La réhabilitation et le repeuplement des étables, la réalisation des infrastructures de stockage liées à l'exploitation agricole ainsi que les investissements pour l'économie de l'eau, les taux d'intérêt de ces actions seront pris en charge par l'Etat, apprend-on également de même source. Laquelle mesure, il est utile de le souligner, tire sa source de la loi de finances complémentaire pour l'année en cours. Le crédit RFIG est assuré par les banques conventionnées avec le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, à savoir la Badr et la BNA. Le taux d'intérêt du crédit RFIG est totalement pris en charge par le département de Rachid Benaïssa, tandis que sa durée est fixée à une année. Seulement, tout bénéficiaire du crédit RFIG qui ne rembourse pas à l'occasion d'une année, prorogée de six mois en cas de force majeure, perd le droit de paiement des intérêts par le ministère de l'Agriculture et la possibilité de bénéficier d'un autre crédit. Et tout bénéficiaire qui répond à l'exigence du respect des délais de remboursement ouvre droit au paiement des intérêts par le ministère de tutelle et un autre crédit de même nature pour l'année suivante, précise également notre source.

Le crédit RFIG, dont l'entrée en vigueur interviendra à compter de dimanche prochain, couvre plusieurs domaines à l'instar de l'acquisition d'intrants nécessaires à l'activité des exploitations agricoles (semences, plants, engrais, produits phytosanitaires...) Le crédit s'étend pour couvrir les besoins de la filière élevage, ainsi que l'acquisition de matériels agricoles dans le cadre du crédit leasing. Le crédit RFIG finance également la construction et la réhabilitation des infrastructures, le peuplement et/ou le repeuplement des étables, des bergeries et des écuries. C'est ce qu'indique en tout cas la charte fixant les conditions d'accès au crédit RFIG, instituée aux fins de stimuler l'économie agricole et assister les exploitants, confrontés, faut-il le dire, à un véritable déficit de financement. Ce n'est qu'un pas en avant. Tout l'enjeu est de voir maintenant les banques accompagner concrètement les intentions du gouvernement.